

D2024-077

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.*

Date de convocation : 18 septembre 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, AUBAGNAC Michel, BIGOURET-DENAES Christine, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, MINGUET Géraldine, BUONOCORE Jacqueline, CELSE Jean-Louis, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, BERNETTE Christian, MERCIER Sophie

Procurations : Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO  
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL  
Bruno TIRADON à Fernand ASUNCION  
Philippe JALLEY à Jean-Luc MEYER  
Philippe JOUFFRET à Christian BERNETTE

Absents/ Excusés : Vèrène SOLELIS, Delphine LINGEMANN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 25 dont 5 procurations

*Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

### **OBJET : Réforme des attributions de logements sociaux**

Rapporteur: Mme Marie-Anne JARLIER, 2ème adjointe

Depuis la loi ALUR, l'Etat a engagé une vaste réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux.

Les nouvelles réservations de logements sociaux doivent porter uniquement sur un flux annuel de logements et les conventions préalablement établies en stock doivent être mises en conformité avec la loi. Les modalités de passage à la gestion en flux sont précisées dans le décret du 20 février 2020, dont certains éléments ont été mis à jour le 30 juillet 2021 (décret n°2021-1016).

D2024-077

Dans ce cadre, il s'agit de valider les quatre conventions en annexes portant sur le passage à la gestion en flux des logements réservataires ainsi que l'avenant N° 1 à la Convention Intercommunale d'Attribution portant sur les travailleurs clés.

**VU** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite loi 3DS ;

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n° DEL20190628\_119 en date du 28 juin 2019 validant les documents stratégiques de la réforme de la demande de logement et des attributions de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) : Documents d'orientations, Convention Intercommunale d'Attribution, Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur ;

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n° DEL2022093\_125 en date du 30 septembre 2022 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2023-2028 ;

**VU** l'avis de la Conférence Intercommunale du Logement du 14 février 2024 validant la liste des travailleurs essentiels et un objectif d'attribution ;

**VU** l'Avenant n° 1 à la Convention Intercommunale d'Attribution portant sur les travailleurs clés,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (1 abstention : Mme MERCIER) :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions portant sur le passage en gestion en flux en annexe (1 à 4) avec AUVERGNE HABITAT, OPHIS, ASSEMBLIA, CDC HABITAT .**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer l'avenant N°1 à la CIA portant sur les travailleurs clés (Annexe 5)**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO

